

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

7 août 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 7 août 2017 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, Mesdames Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

La conseillère madame Lucille Marin est absente.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Dix-sept (17) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2017-08-122 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

2017-08-123 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal, avant la veille de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils renoncent à leur lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis, à savoir :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2017;

ADOPTÉE

**2017-08-124 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER
POUR LA PÉRIODE DU 4 JUILLET AU 7 AOÛT 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 4 juillet au 7 août 2017, pour un montant de

38,845.72 \$ et numérotés consécutivement de 2864 à 2899 pour les chèques de payes et de 4032 à 4090 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

2017-08-125 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE MARC ST-LAURENT NOTAIRE POUR ACQUISITION DE TERRAIN DE LA FABRIQUE DES GROSSES-ROCHES

Attendu que la Municipalité a mandaté le notaire Marc St-Laurent pour préparer le contrat pour l'acquisition d'un terrain appartenant à la Fabrique pour permettre la reconstruction de l'escalier municipal;

Attendu que le mandat est réalisé;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Facture du 2 juillet 2017 – 1 089.80 \$
Achat de terrain et servitude de passage contrat

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 317 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet de reconstruction de l'escalier municipal.

ADOPTÉE

2017-08-126 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE JASMIN ET RÉGIS IMBEAULT POUR NIVELAGE DES ROUTES SECONDAIRES – FACTURE # 4683

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Jasmin et Régis Imbeault inc. Facture # 4683 – 1 552.16 \$
Nivelage des routes secondaires

ADOPTÉE

2017-08-127 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE AMERIK INNOVATION POUR INGÉNIERIE ET PRÉPARATION DE PLANS DE STRUCTURE ESCALIER MUNICIPAL – FACTURE # 17-54

Attendu que la Municipalité a mandaté une autre firme de génie pour la préparation de plans de structure pour la reconstruction de l'escalier municipal ;

Attendu que le mandat est réalisé;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- AMERIK Innovation Facture 17-54 – 2 565.38 \$
75 % des coûts pour Ingénierie et préparation de plans de structure pour la reconstruction de l'escalier municipal.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 317 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet de reconstruction de l'escalier municipal.

ADOPTÉE

2017-08-128 AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LE REFINANCEMENT PRÊT MISE AUX NORMES - APPROUVANT L'OFFRE DE LA CAISSE DE LA MATANIE EMPRUNT 33 451.75 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches mandate Monsieur André Morin, maire et Madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches tous les documents nécessaires pour le renouvellement du prêt # 3 sur le folio 0505573 avec la Caisse Desjardins de la Matanie.

ADOPTÉE

2017-08-129 DÉROGATION MINEURE 2017-15002 lot # 3 169 021 0 RUE DE LA FALAISE - DOSSIER JACQUELIN MARIN - APPROBATION

Considérant la demande formulée par monsieur Jacquelin Marin pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d'urbanisme, en regard de l'immeuble situé sur la rue de la Falaise concernant un lotissement à Grosses-Roches cadastre 3169021 0 0 3975 m2;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 7 août 2017;

Considérant qu'un avis a été publié sur le territoire de la municipalité le 10

juillet 2017, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET3

ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le Conseil accorde une dérogation mineure visant à :

Permettre une superficie de 1870.3m² pour un terrain (projet lot 5 883 040) au lieu du minimum requis de 3000m² pour un terrain non desservi.

Raisons :

Le propriétaire souhaite réaliser une opération cadastrale afin de vendre trois terrains qui doivent être fusionnés avec les trois propriétés existantes au nord le long de la route 132. Projet de lots 5 883 041 qui serait vendu au propriétaire du lot 4 363 501, projet de lot 5 883 042 qui serait vendu au propriétaire du lot 4 363 502, et le lot 5 883 043 qui serait vendu au propriétaire du lot 4 363 503. L'opération cadastrale de ces trois lots peut être permise, puisque ceux-ci seront fusionnés avec d'autres lots. Aucun droit à la construction ne sera accordé pour ces trois lots transitoires. Cependant, le résiduel du lot 5 883 040 ne sera plus conforme étant donné que la superficie minimale de 3000m² pour un lot non desservi ne sera plus respectée. Ainsi, une demande de dérogation mineure est requise pour permettre de déroger au Règlement de lotissement afin de permettre cette opération cadastrale.

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accorde la dérogation mineure explicitée au préambule de la présente et identifiée au dossier numéro 2017-15002 et autorise l'inspecteur en bâtiments à délivrer tout permis ou certificat en conséquence.

ADOPTÉE

**2017-08-130 MAINTIEN DE L'OFFRE DE 35 000 \$ - DOSSIER
POURSUITE TRANSPORT P. DIONNE - PROJET
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches maintient son offre de 35 000 \$ en capital et intérêts pour conclure un règlement final entre Transport Dionne et la municipalité.

ADOPTÉE

**2017-08-131 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR FAIRE
INSTALLER UN POTEAU ET TRANSFÉRER
L'ÉLECTRICITÉ POUR L'ÉCLAIRAGE DE L'ESCALIER
MUNICIPAL SUR LE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches autorise la dépense pour faire installer un poteau pour y installer l'électricité reliant l'éclairage de l'escalier municipal lors de sa reconstruction par Les Entreprises d'électricité G. Ouellet pour une somme d'environ 400 \$ pour le poteau plus les frais d'installation et les taxes.

Que la présente dépense sera affectée au budget de fonctionnement de la municipalité considérant qu'elle n'a pas été prévue dans le projet de reconstruction de l'escalier municipal.

ADOPTÉE

2017-08-132 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA RUE MGR ROSS

Considérant que la Municipalité a reçu une confirmation d'aide financière de 50 000 \$ du ministre des Transports pour refaire le pavage sur une partie de la rue Mgr Ross;

Considérant que les travaux sont moins de 100 000 \$, la municipalité procédera à des appels d'offres sur invitation;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres sur invitation avec les documents soumis par le service de génie de la MRC de La Matanie aux compagnies de pavage de la région pour des travaux de pavage sur une partie de la rue Mgr Ross.

ADOPTÉE

2017-08-133 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE CÔTE RUE DE LA MER

Considérant que la Municipalité a reçu une confirmation d'aide financière de 104 042 \$ du MAMOT pour refaire le pavage dans la côte qui mène sur la rue de la Mer;

Considérant que les travaux ont été évalués à moins de 100 000 \$ par le service de génie de la MRC de La Matanie, la municipalité procédera à des appels d'offres sur invitation;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres sur invitation avec les documents soumis par le service de génie de la MRC de La Matanie aux compagnies de pavage de la région pour les travaux d'asphaltage de la côte qui mène à la rue de la Mer.

ADOPTÉE

2017-08-134 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE CAN-EXPLORE INC. POUR INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT – FACTURE # 1686

Attendu que la Municipalité a mandaté la firme Can-Explore inc. pour l'inspection de conduite d'égout, nettoyage et rapport;

Attendu que le mandat est réalisé en partie;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Can-Explore inc. Facture 1686 – 31,043.25 \$
Facture partielle pour inspection des conduites d'égout et nettoyage.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par les sommes à recevoir de la TECQ tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour les travaux exécutés.

ADOPTÉE

2017-08-135 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE DE 168 130 \$ DANS LE CADRE D'UNE AIDE FINANCIÈRE PROVENANT DE LA TECQ AVEC LA CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE

Attendu que la Municipalité doit assumer les dépenses de la programmation de la TECQ (enregistreur de données, pavage côte rue de la Mer, recherche de fuites, inspection caméra réseau d'égout);

Attendu que le délai pour le remboursement peut aller jusqu'en mars 2018;

Attendu qu'il devient lourd pour la municipalité de supporter ces dépenses;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise un emprunt temporaire pour une période d'une année auprès de la Caisse Desjardins de La Matanie d'une somme de 168 130 \$ garantie par la subvention à recevoir de la TECQ.

QUE monsieur André Morin, maire, et madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches les documents nécessaires pour ladite transaction.

ADOPTÉE

2017-08-136 FORMATION DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE FAMILIAL MUNICIPAL (PFM)

Considérant que la municipalité de Grosses-Roches a commencé ces démarches pour la mise en place d'une politique familiale municipale;

Considérant qu'une première rencontre a été faite pour tisser un premier lien, présenter la politique familiale municipale (PFM) et la démarche aux élus et les personnes invitées ainsi que discuter de la formation dudit comité;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches mandate les personnes suivantes pour siéger sur le comité, à savoir :

- Madame Pâquerette Coulombe, représentante de la municipalité;
- Madame Linda Charest, grand-maman et adjointe administrative de la municipalité;
- Samuel Turcotte, représentant des jeunes de la municipalité;
- Stéphanie Prévereau, mère et représentante des jeunes familles;
- Sonia Bérubé, mère et présidente du Comité de Développement de Grosses-Roches;
- André Morin, maire de la municipalité

ADOPTÉE

2017-08-137 AUTORISANT LA DÉPENSE POUR TRAVAUX ROUTE DU PETIT-CANADA

Considérant que la municipalité a fait des démarches auprès du service de génie forestier de la MRC de La Matanie afin d'avoir l'autorisation de couper du bois sur les TPI pour dégager les abords de la route du Petit-Canada;

Considérant qu'il y a lieu de déboiser sur 1.5 kilomètre par une largeur de 5 mètres;

Considérant qu'il y a des frais pour l'ouverture du dossier et des redevances à payer sur le bois qui sera coupé le long de ladite route sur les TPI :

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour l'ouverture de dossier et les redevances pour l'élargissement de la route du Petit-Canada;

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par la compensation des travaux qui ont eu lieu sur le territoire de la municipalité sur les TPI.

ADOPTÉE

2017-08-138 APPUI À L'ACORDERIE POUR PROJET QUÉBEC AMI DES AÎNÉS (QADA)

Considérant que l'Accorderie de la Matanie souhaite déposer une demande de projet étalé sur 2 ans en plus de s'intégrer à la Politique MADA, le projet "**Aînés en action**" vise à organiser une série d'activités en partenariat avec diverses organisations existantes: le Centre d'éducation des adultes, le CLSC (CISSS), le Carrefour Jeunesse Emploi, le Relais Santé, la Commission scolaire...;

Considérant que ce projet met en place des moyens d'unir différents groupes d'âge afin de créer des liens de solidarité intergénérationnelle, permettant aux aînés de partager leur richesse, tout en leur offrant une gamme variée de possibilités les faisant bouger, sortir, apprendre et transmettre leurs connaissances;

Considérant que le projet pourrait regrouper les personnes ou organismes suivants;

- Des élèves inscrits en cheminement particulier du Centre d'éducation des Adultes lors **d'ateliers d'apprentissage**: ex: Atelier de semis, de jardinage...;
- Des jeunes de l'École primaire de Saint-Léandre: ex: Parrainage avec 1 aîné: **Marche sentiers et initiation au jardinage**;
- Des élèves de l'école primaire Saint-Victor lors de cours de "**conditionnement physique**" adaptés aux jeunes et aînés (en collaboration avec le CLSC / Commission scolaire);
- Des ateliers d'initiation au **Yoga** pour aînés et de **Gym cerveau** pour favoriser les capacités cognitives et physiques (en collaboration avec le Relais Santé);

Considérant que e tout se veut un échange intergénérationnel qui favorise la mise en action des aînés, la transmission d'expériences, de connaissances et le maintien d'une vie active saine;

Considérant qu'une tournée dans les municipalités permettra de recruter les aînés souhaitant participer à l'une ou plusieurs activités. Le transport collectif de la MRC de La Matanie sera mis de l'avant, nous coordonnerons les activités du mercredi au vendredi selon les inscriptions afin de privilégier le déplacement des gens des municipalités.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches appui l'Accorderie dans cette démarche pour le projet Québec Ami des Aînés (QADA) afin de sensibiliser les gens de la communauté à l'isolement et l'exclusion sociale des personnes âgées. Ce faisant, en plus de conscientiser la collectivité, elle côtoiera davantage les aînés et s'impliquera auprès d'eux. Vieillir en santé, c'est profiter des ressources et des services qui favorisent un vieillissement actif.

ADOPTÉE

**2017-08-139 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT POUR
REMERCIER MONSIEUR LUC PAGÉ D'AVOIR TROUVÉ LA
CHALOUPE QUI AVAIT ÉTÉ VOLÉE APPARTENANT À LA
MUNICIPALITÉ**

Considérant que la municipalité s'était fait voler au début de juillet la chaloupe qui servait à se déplacer sur les bassins des eaux usées pour faire les tests;

Considérant que ladite chaloupe avait une valeur d'environ 1200 \$;

Considérant que monsieur Pagé a trouvé la chaloupe qui avait été laissé en bordure du fleuve par les voleurs et l'a rapporté à la municipalité;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense et le paiement d'une somme de 50.00 \$ à remettre à monsieur Luc Pagé pour le remercier d'avoir rapporté ladite chaloupe à la municipalité.

ADOPTÉE

2017-08-134 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la présente assemblée, il était 21 heures.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Linda Imbeault

Le maire,

André Morin

*Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du procès-verbal du **7 août 2017** équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

*André Morin
Maire*